



## Préavis de grève

Dans le cadre de notre lutte pour la défense des libertés syndicales, une journée d'actions a été décrétée par les organisations syndicales en front commun le

**Lundi 6 décembre 2021**

Toute absence d'un membre du personnel pour y participer sera considérée comme arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.



Joël BERTHO

Secrétaire régionale